



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MAI 2026

Lieu : salle du conseil communautaire
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE

Date de la convocation : 20 mai 2026

Date de publication : 2 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Stéphane BAUDRY, Laurent BALOGE, Marie-Laure BOISSEL, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Catherine PINEAU, Vincent TANNEAU, Marie-Pierre MISSIOUX, Frédéric BOURGET, Sylvie VIVIER, Alain HIBON, Emmanuel ROCHETEAU, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Kévin GAILLARD, Véronique SEDINSKI, Thomas BRAUD, Sophie FAVRIOU, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Laurent DUPUIS, Béatrice CRETIEN, Daniel JOLLIT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Dominique ANNONIER, Emilie Y-HRAH-KRONG, Guillaume MARCETEAU, Maïté CÔME, Corinne GUYON, Thierry PETRAULT, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Laure MAGOT, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Nathalie PETRAULT, Christine HEINTZ, Éric PREVOST, Bernard de LOYNES, Jérôme GRELET.

Excusé : Didier PROUST

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20260527-DE-2026-05-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2026

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Laurent BALOGE



DE-2026-05-07 APPEL À PROJETS « PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) - CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS) » – COMPOSITION DU JURY

Rapporteur : Gaël JOSEPH

Monsieur le vice-président délégué explique que la Communauté de communes porte depuis 2025 un appel à projets dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) et du Contrat Local de Santé (CLS). Cet appel à projets permet de financer des actions d'éducation à l'alimentation portées par des associations (sensibilisation sur les liens entre l'alimentation, l'agriculture, la santé et l'environnement, ateliers jardinage, lutte contre le gaspillage...).

Le cahier des charges de cet appel à projets prévoit que chaque demande de subvention soit étudiée par un jury composé d'élus de la Communauté de Communes.

En raison du renouvellement des membres du conseil communautaire en mars 2026, il est nécessaire de délibérer afin d'actualiser la composition du jury de l'appel à projets.

Monsieur le vice-président délégué propose de déterminer la composition du comité d'attribution comme suit :

- Le Président de la Communauté de communes,
- Le Vice-président délégué au Développement économique et à l'Agriculture,
- La Vice-présidente déléguée à la Solidarité et à la Santé
- Le Vice-président délégué aux Finances

Vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108 ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L1511-2, L1511-3, L1511-4, L1511-7, L1511-8 et L4251-17 et suivants ;
Vu la Loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ;
Vu la Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous ;
Vu la Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;
Vu la délibération n° 2022.950 de la séance plénière du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine du 20 juin 2022 adoptant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation ;
Vu la délibération n° DE-2023-03-14 du Conseil de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre en date du 29 mars 2023 adoptant sa stratégie de développement économique ;
Vu la délibération n° 2024.255.SP de la séance plénière du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine du 11 mars 2024 adoptant le règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises ;
Vu la délibération n° 2024.741.CP de la Commission permanente du Conseil régional en date du 13 mai 2024 approuvant les dispositions de la convention, entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté de communes Haut Val de Sèvre relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises ;
Vu la délibération n° DE-2024-05-06 du Conseil de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre en date du 29 mai 2024 approuvant les dispositions de cette même convention ;
Vu le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation 2022-2028 de la Région Nouvelle-Aquitaine ;
Vu le Projet de territoire 2021-2027 de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre ;
Vu le Schéma de Développement Économique, Agricole et Commercial de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre adopté le 29 mars 2023 ;
Vu le Projet Alimentaire Territorial Niort Agglo – Haut Val de Sèvre et sa feuille de route 2021-2027 ;
Vu le Plan Climat Air Energie Territorial du Haut Val de Sèvre approuvé le 27 novembre 2019 ;
Vu le Contrat Local de Santé 2023-2029 du Haut Val de Sèvre et de Mellois en Poitou ;
Vu la Convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté de communes Haut Val de Sèvre relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises ;
Vu l'appel à projets 2026 « Des habitants du Haut Val de Sèvre acteurs d'une alimentation locale, saine, durable et de qualité » ;
Vu l'avis du bureau communautaire en date du 6 mai 2026 ;

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- DE DÉSIGNER le Président de la Communauté de communes, le Vice-président délégué au Développement économique et à l'Agriculture, la Vice-présidente déléguée à la Solidarité et à la Santé et le Vice-président délégué aux Finances pour siéger au sein du jury de l'appel à projets.

Le président de séance,



Le/la secrétaire de séance,

